

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 44

Artikel: Lausanne, le 26 septembre 1863
Autor: H.R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176746>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 26 septembre 1863.

Après le tir fédéral, la fête des officiers, après la fête des officiers, le camp de la Haute - Argovie; après celui-ci, le concours de Colombier; après les fêtes militaires et les exercices guerriers, les fêtes pacifiques de l'agriculture, les luttes de Cérès et de Flore, comme on aurait dit il y a cinquante ans.... Rien de plus juste, puisqu'il faut à notre époque des expositions, des rassemblements et des concours à intervalles aussi rapprochés que possible. Comme dans toutes les choses humaines il y a louer et à critiquer dans cet engouement qui s'est emparé du monde civilisé pour les importantes et pompeuses manifestations, de quelque nature qu'elles soient. Lorsque les Anglais ont eu leur triomphante idée d'exposition universelle des arts et de l'industrie, l'univers entier a battu des mains et s'est hâte de les imiter de loin ou de près. Aussi, du train dont on y va, ces expositions voient leur prestige diminuer en raison de leur nombre. Elles ont procuré de grands avantages en donnant une nouvelle impulsion à l'activité humaine et facilité les transactions de l'industrie et du commerce en faisant appel à tous les peuples, sans distinction de pavillon; elles ont créé, enfin, une sorte de patrie commune pour tous les hommes de travail et d'action. Voilà ce qui, jusqu'à présent, parle hautement en leur faveur, mais, pour qu'elles puissent continuer à exercer la même influence salutaire, il faudrait ne pas les répéter si souvent, en n'en pas faire en grand et en petit une affaire de mode. Qu'arriverait-il dans ce dernier cas? C'est qu'avec le désir de produire du nouveau et toujours du nouveau, on viendrait à abandonner le côté essentiellement pratique des choses pour entrer dans le domaine de la fantaisie et du merveilleux, sans s'inquiéter des résultats au point de vue du progrès réel.

A présent, il faut bien avouer que les satisfactions d'amour-propre trouvent leur compte à ces grandes joutes industrielles, d'autant plus qu'il n'est pas trop difficile d'en retirer des distinctions honorifiques. L'intérêt, de son côté, tire profit de ces distinctions en les annonçant partout à l'aide de la réclame; aussi est-on

habitué à la vue des superbes médailles reproduites par la gravure et la lithographie sur les factures, lettres, caisses, boîtes, marques de fabrique, etc., etc., qui nous tombent sous les yeux. Pour notre part, nous ne faisons pas un cas immense de ces sortes d'affiches, puisqu'elles n'offrent à elles seules aucune garantie véritable en faveur des produits qu'elles mettent en évidence.

Or donc, ce que nous disons des expositions, nous pouvons, dans une moindre mesure, le dire des concours agricoles, par exemple; comme celles-ci, ils ont aussi des résultats importants qui plaident en leur faveur; mais, comme de ces premières aussi, il ne faut en attendre trop. Ce n'est pas le cas de parler aujourd'hui du concours de Colombier, puisqu'il commence à peine et que nous n'en avons rien vu, mais nous poserons en terminant ces lignes une question que résoudra qui voudra.

Qui aura mieux mérité le prix, d'un petit agriculteur attaché à une terre médiocre, qu'il doit en partie et qui lui fait rapporter à force de travail, de peine et d'économie, assez pour faire face à ses obligations et suffire à l'entretien rigoureux de sa famille; ou d'un grand propriétaire, qui fait cultiver ses domaines en amateur et qui, n'ayant à ménager ni le temps, ni l'argent, ni les bras, exposera dans une circonstance prévue des produits remarquables et l'emportant de beaucoup sur ceux du pauvre voisin?

H. R.

L'asile des aveugles.

L'utile institution de l'asile des aveugles est assez connue de tous nos lecteurs pour que nous puissions nous dispenser de donner ici des détails sur son origine. Fondé par M. Haldimand, l'asile a été soutenu par ses dons réunis à ceux d'un certain nombre de personnes charitables. M. Haldimand, en mourant, a légué une somme de cinq cent mille francs pour assurer l'existence de cette œuvre. Il semble donc à première vue que l'on peut être certain que notre asile des aveugles continuera à vivre et à prospérer sans